

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'organisation d'en face

Le gouvernement, dans la déclaration qui a été lue au Parlement ces jours-ci, fait figurer la défense de l'école laïque.

Comment le gouvernement aurait-il pu omettre de prendre un engagement précis sur cette question, alors que l'école laïque est attaquée à l'heure où nous sommes comme jamais elle ne l'a encore été ?

Les *Bulletins paroissiaux* sont catégoriques à cet égard. Nous avons donné souvent des extraits de ces feuilles répandues à profusion dans toutes les familles et qui, dans plus de soixante départements, sont distribuées dans toutes les paroisses. Nous découpons aujourd'hui dans le bulletin paroissial d'une des communes de la Charente les lignes suivantes :

« Voici la lutte à sa période aiguë, le corps à corps de l'église et de la franc-maçonnerie. L'enjeu est l'enfant, son âme, sa vie surnaturelle, son ciel. Quand donc, au moment où les troupes s'alignent, vit-on dans une bataille apporter le petit roi-enfant et l'élever au-dessus des combattants, les quels, électrisés par la vue de leur souverain dans les langes, firent des prodiges de valeur et cubutèrent les ennemis ? Aujourd'hui, quelque chose de semblable se passe. Il faut que nous combattions, nous, catholiques, avec un courage et une persévérance dignes de la plus sacrée de toutes les causes. »

Par conséquent, nous pouvons constater que les adversaires, non seulement n'ont pas désarmé après leur défaite aux élections dernières, mais qu'ils entendent au contraire s'organiser plus sérieusement que jamais en vue de la lutte contre l'école laïque.

Sait-on qu'à côté des écoles publiques de la République, les troupes de l'Eglise ont ouvert en France, sous la protection de la loi de 1901, des écoles privées qui constituent une véritable congrégation enseignante ?

L'œuvre des écoles chrétiennes, placée sous la haute inspiration des évêques, est un immense réseau qui couvre de ses mailles étroites et serrées la France entière. Il y a dans cette œuvre ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Ce qu'on voit, c'est une poussière d'écoles isolées, pourvues d'un personnel que rien ne distingue à première vue. Ce qu'on ne voit pas, ce sont les liens étroits qui unissent ces écoles, les hiérarchies qui encadrent ses maîtres, la « Règle » qui est leur commune loi.

Chacune de ces écoles chrétiennes reçoit un bulletin qui ressemble au *Bulletin départemental officiel* publié par les soins de nos inspecteurs d'académie.

Comme dans le bulletin officiel, il y a dans le bulletin diocésain une première partie qui comprend les communications du directeur (congrès du nouvel an, nominations, promotions, mutations, etc.), et une partie pédagogique, et les sujets proposés sont, comme par hasard, les mêmes que les sujets publiés dans le bulletin scolaire officiel du département. Quant à la hiérarchie de ces écoles privées, la voici :

A la base, le curé, dans chaque commune possédant une école, est directeur particulier de l'œuvre et directeur d'autant plus puissant qu'il tient les cordons de la bourse. Sur son zèle repose toute la prospérité financière ; il recrute les souscripteurs, nomme les *zélés* et les *zélatrices*. Ces *zélés*, qui ressemblent un peu à nos délégués cantonaux et qui sont tout prêts à figurer parmi les délégués des associations de pères de famille, que certains de nos amis voudraient voir constituer, forment les cadres de l'élément laïque cotisant et, en même temps, le comité de propagande et de défense. C'est l'élite des protecteurs de l'école.

Le rôle officiel est ainsi défini :

« Les souscriptions sont d'un sou par semaine et groupées par dizaines. A la tête de chaque dizaine est un zélé ou une zélatrice qui se charge de recueillir les cotisations. »

Ce sou est évidemment symbolique et tout l'effort du zélé ou de la zélatrice, chef de dizaine, vise à percevoir une obole aussi riche que possible. Une pieuse émulation s'établit entre les dizaines. Une heureuse rivalité s'élève entre les dévoués zélés pour enrichir les trésors de l'œuvre. Le rendement d'une dizaine est la mesure de l'autorité de la zélatrice, le thermomètre de sa puissance. Certaines zélatrices non seulement ont fourni gratuitement le local où se tient l'école, mais supportent encore toutes seules la charge du traitement du personnel. Le fait est fréquent. Le curé correspond en ce qui concerne l'école avec le directeur général nommé par l'évêque et toutes les ressources recueillies sont centralisées au Secrétariat de l'évêché. Enfin, des inspecteurs diocésains qui jouent le rôle d'inspecteurs primaires, surveillent et contrôlent l'enseignement sous l'autorité de l'un d'eux, directeur du personnel, qui joue le rôle d'un inspecteur d'académie, directeur départemental.

Cette organisation a donné des résultats qu'il importe de signaler :

Nous avons pu, en effet, nous procurer le rapport général présenté par le directeur de l'enseignement primaire privé et qui a été envoyé à tous les archevêques et évêques de France. Tout y est relaté : statistiques des écoles, formation morale des instituteurs et des institutrices, placement des maîtres, résultats de l'enseignement donné, diplômes conquis dans les examens. Rien n'y manque, absolument rien.

D'abord, un peu de statistique diocésaine :

« L'enseignement primaire est actuellement donné par 137 écoles de garçons, 238 écoles de filles et 15 écoles maternelles ; 18 écoles sont encore confiées à des congréganistes, que, pour cette fois, le vent de la persécution a épargnés. »

On croit généralement que le parti clérical ne peut pas mettre debout des écoles normales privées ; la chose n'est pourtant pas impossible, puisque nous trouvons dans le rapport général ces lignes :

« Une école normale diocésaine vient d'être créée, une trentaine d'élèves en marquent les débuts ; elles y ont été admises au concours et confiées à des maîtresses de choix, recrutées avec la haute approbation épiscopale. »

Le rapporteur général souligne d'une façon tout à fait précise l'esprit spécial qu'on cherche à maintenir parmi le personnel privé. Il est absolument nécessaire, en effet, que les instituteurs et institutrices privés restent bien dans la main des évêques et des curés. Il faut qu'ils soient soumis, dociles, disciplinés et qu'ils s'entraient les uns et les autres dans une gymnastique morale vraiment ascétique. Au surplus, lisez :

« Le bon esprit qui anime nos instituteurs s'est affirmé une fois de plus par le chiffre de ceux qui ont suivi les exercices de nos retraites de fin d'année. »

« Ces retraites ont groupé 380 instituteurs sur 470, auxquels il convient d'ajouter une vingtaine autorisés à suivre des retraites spéciales. »

« Quant aux institutrices, on peut évaluer à neuf sur dix la proportion de celles qui ont suivi l'une des nombreuses retraites organisées à leur intention. »

Voilà les résultats obtenus. On peut aisément affirmer que sur 100 écoles privées laïques, 80 au moins sont de véritables écoles congréganistes soudées à la hiérarchie catholique qui les a créées, qui les administre, les surveille et les dirige.

Il importe que les républicains laïques se rendent bien compte de cette situation.

Le parti républicain laïque se trouve placé en face d'une organisation puissante, robuste et déterminée à tout faire et à tout tenter.

Il n'est pas encore trop tard pour parer au danger qui le menace en prenant résolument les mesures de défense qui s'imposent.

Le voudra-t-il ?
Le gouvernement annonce dans sa déclaration « qu'il présentera les dispositions législatives reconnues indispensables pour sauvegarder l'école laïque, qu'il considère comme la pierre angulaire de la République. »

Le pourra-t-il ?
Léon ROBELIN.
(Ligue Française d'Enseignement)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

On introduit les membres de la Commission de surveillance des Caisse d'amortissement et des dépôts et consignations.

M. Rouvier, sénateur, est à la tête de la délégation.

Après le dépôt du rapport, la délégation se retire.

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. François Fournier (Gard).

M. Caillaux présente, au nom de la Commission provisoire des finances, un rapport sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1909 et 1910.

La Commission a fait subir au crédit du chapitre 18 une réduction de 607.000 fr., portant sur les travaux de construction d'un bureau de poste rue des Archives.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 387 voix contre 3.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. Drelon (Marne) déclare que lui et un certain nombre de ses amis sont décidés à accorder au gouvernement leur concours loyal.

L'orateur approuve entièrement la méthode gouvernementale de M. Briand, qu'il félicite de sa franchise.

Ensuite M. Ferry (Vosges) préconise ce qu'il appelle la réforme régionale et la constitution de budgets régionaux avec, comme contre-partie, la suppression des budgets départementaux.

La réforme administrative, dit-il, devra être précédée de la réforme électorale.

M. Benoist donne lecture d'une déclaration qu'il a rédigée au nom du groupe proportionnaliste.

M. Colly parle en faveur des chemins.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Le président donne lecture des divers ordres du jour.

MM. Buisson et Ernest Roche prennent la parole sur le vote de l'ordre du jour.

M. Berteaux prend la parole : « Vous auriez dû songer, Monsieur le président du Conseil, aux inconvénients et aux dangers de l'esprit nouveau. »

Pour le moment, vous avez à choisir entre les progressistes et mes amis de l'extrême gauche.

Il est encore temps, pour vous, de prononcer les paroles décisives. Je vous rappelle que MM. Paul Beauregard et Dior sont en train d'organiser la lutte contre les réformes inscrites à votre programme.

Rien, cependant, ne vous empêche d'accepter notre ordre du jour. Quant à nous, nous ne pouvons pas vous donner un blanc-seing, et nous associer à ceux qui ont toujours combattu l'œuvre républicaine de ces douze dernières années.

M. Briand répond qu'il ne compte gouverner qu'avec une majorité de gauche. Il pose la question de confiance.

M. Berteaux déclare qu'il votera l'ordre du jour de confiance.

La priorité en faveur de l'ordre du jour présenté par le groupe unifié est repoussé par 458 voix contre 80.

L'ordre du jour présenté par M. André Hesse, est mis aux voix :

On vote sur la première partie de l'ordre du jour Hesse, ainsi conçu : « La Chambre fidèle à la politique traditionnelle, du parti républicain, approuvant les déclarations du gouvernement, et confiante en lui... etc. »

Avant pointage, la première partie de l'ordre du jour est adoptée par 429 voix contre 125.

Cette première partie est adoptée après pointage par 404 voix contre 121.

La deuxième partie est ainsi conçue.

« Pour continuer l'œuvre de réforme des trois précédentes législatures, pratiquer une politique d'action laïque, faire aboutir rapidement l'impôt sur le revenu, poursuivre la réalisation du programme de réforme sociale avec une majorité composée exclusivement de républicains, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Cette deuxième partie est adoptée par 375 voix contre 92.

L'ensemble est voté par 403 voix contre 110.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 28 juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Les membres de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations, viennent déposer sur le bureau du Sénat leur rapport sur les opérations de ces deux établissements en 1909.

M. Pellissier prend ensuite la parole pour développer son interpellation sur la grève des Chemins de fer du Sud et sur la nécessité qui s'impose d'assimiler les agents des Compagnies secondaires aux agents des grandes Compagnies au point de vue des retraites.

M. Pellissier affirme que la cause initiale de la grève des Chemins de fer du Sud est dans le caractère incomplet de la loi votée il y a un an, qui fait une situation différente aux agents des grandes Compagnies et à ceux des Compagnies secondaires.

L'orateur établit un parallèle entre la situation du personnel des chemins de fer départementaux et celle des agents des Compagnies secondaires, qui, pourtant, ont les mêmes responsabilités et courent les mêmes risques que leurs camarades des grands réseaux. La différence de traitement n'est pas admissible ; elle blesse l'équité.

L'orateur compte que le gouvernement fera tous ses efforts pour y mettre un terme.

M. Louis Martin s'associe pleinement aux observations de M. Pellissier.

M. Millerand, ministre des travaux publics dit que l'interpellation de M. Pellissier touche à deux questions : d'un part, aux incidents de la dernière grève ; de l'autre, à la nécessité d'assimiler les agents des Compagnies secondaires à ceux des grands réseaux.

Le ministre donne des éclaircissements sur le premier point.

M. Millerand déclare que le gouvernement se croit tenu d'observer la plus stricte réserve dans les grèves qui affectent l'industrie privée, il considère que, quand il s'agit des transports par voies ferrées, la grève constitue en réalité la suspension d'un service public, et, qu'en cette hypothèse, le droit, le devoir même de l'administration, sont d'assurer le service par tous les moyens légaux et réguliers dont elle dispose.

Le ministre des travaux publics n'a fait qu'appliquer cette règle au cours de la crise récente. Il l'a appliquée avec résolution, mais avec ménagement.

En tout cas, le gouvernement aurait le devoir étroit, dans le cas où l'exploitation d'une voie ferrée serait interrompue par une grève, d'y pourvoir par tous les moyens.

C'est un service public qui est en cause, on ne peut le laisser en suspens ni en péril.

M. Millerand montre qu'il a été fait, depuis dix ans, des sacrifices sérieux pour le personnel des chemins de fer.

L'ordre du jour pur et simple est voté ; divers projets sont adoptés.

Et la séance est levée.

Un « geste »

Les journaux réactionnaires et unifiés ont fait grand bruit autour du « geste » de ce député, congédié aux derniers scrutins législatifs et annonçant *urbi et orbi* qu'il renonçait à faire valoir ses droits à une pension de retraite « estimant que le mandat de député ne devait pas devenir une source de bénéfice pour les représentants du peuple ». Or, ce député, M. Jean Guilloteaux, réactionnaire bien entendu, ne paraît pas avoir de grands droits à la retraite.

Si l'on ouvre l'annuaire parlementaire, on y lit en effet ce qui suit :

« M. Guilloteaux (Jean), député du Morbihan, arrondissement de Lorient (3^e circonscription), né à Bougival (Seine-et-Oise), le 30 septembre 1865. »

M. Guilloteaux n'étant actuellement âgé que de 44 ans, huit mois et quinze jours, ne peut toucher la retraite, acquise seulement à 55 ans d'âge.

Pour y avoir droit un jour, il devrait verser, pendant plus de dix ans, sa cotisation montant à 600 francs par an, c'est-à-dire qu'il aurait plus de 6.000 francs à payer.

Donc, le légéneux M. Guilloteaux fait tout bonnement une économie et son « sacrifice » consiste à ne pas déboursier, en vue d'une pension problématique et très lointaine, 6.000 francs qu'il se propose sans doute de dépenser plus agréablement.

C'est à cela que se réduit le « geste » du ci-devant député réactionnaire du Morbihan. Il ne faut rien exagérer.

Invention Française

Les sous-marins anglais sont pourvus d'un dispositif qui, s'il eût existé au *Pluviose*, aurait permis peut-être au malheureux équipage de ce bateau d'échapper à la mort. Ce dispositif permet aux matelots de se réfugier, en cas d'accident, dans une chambre remplie d'air, d'y revêtir un appareil de sauvetage spécial et de s'échapper par un capot.

Il est intéressant de constater que ce dispositif est d'invention française. Dès le 2 novembre 1906, c'est-à-dire longtemps avant que la marine anglaise n'ait eu l'idée de l'utiliser. M. Henri Vêran déposait au greffe du tribunal de commerce de Pau les dessins, plans, légendes et notices explicatives de cette invention. Elle fut soumise, la même année, à la Commission des inventions concernant les armées de terre et de mer qui siège aux Invalides. Mais M. Vêran ne reçut aucune réponse. Il serait peut-être temps, aujourd'hui, d'accorder quelque attention à son système de sauvetage. Voici sommairement en quoi il consiste :

Les hommes passent dans une cloche à air, réglent au moyen de robinets, la pression de manière à rendre la pression intérieure égale à la pression extérieure ; ils revêtent un appareil de scaphandrier et sortent en ouvrant un capot muni d'un système de fermeture spéciale. En une vingtaine de minutes, grâce à l'ensemble des dispositions prises, les dix-huit hommes d'un sous-marin peuvent remonter à la surface de l'eau.

Libre de suite

Un de nos confrères publie la circulaire suivante :

« Sachant par expérience qu'il peut être intéressant de trouver facilement un logement en arrivant à Paris, je crois devoir vous aviser que je puis disposer immédiatement de mon appartement, rue..., à Passy, loyer 1.850 fr., soit en continuation de bail soit en sous-location. Si cela vous intéresse, ayez l'obligeance de m'adresser au plus tôt un mot à l'adresse ci-dessus : je vous enverrai tous les détails complémentaires ou prendrai rendez-vous à Paris, où je serai prochainement, pour visite et entente. »

Le signataire était tout récemment encore, député d'un département du Midi. A cette époque, il comptait bien occuper longtemps encore son appartement de 1.850 fr. à Passy. Seulement, voilà, les sentiments des électeurs ont varié, et l'honorable M. X... est toujours honorable, mais n'est plus député.

Aussi envoie-t-il à tous les nouveaux élus la petite circulaire ci-dessus. Son ingéniosité est à louer, comme son appartement.

QUI EST L'EMPEREUR ?

Il y a certainement en Allemagne des gens qui s'étonnent de voir l'Alsace-Lorraine réclamer une Constitution. On a quelquefois, en effet, de l'air côté du Rhin, une tendance à considérer les annexés comme des êtres de mentalité inférieure, et cela, dans le monde militaire particulièrement.

C'est ainsi qu'un officier racontait l'histoire suivante, qu'il trouvait très bouffonne :

« Le général passe une revue, s'arrête devant un « bleu » alsacien, et lui demande :

« — Wer ist der Kaiser ? (Qui est l'empereur ?)

« Le soldat reste muet. Le général répète sa question. A la troisième fois, il la traduit en français. Alors, le soldat, impertrubable :

« — Napoléon ! »

« Fallait-il qu'il fût bête ! » ajoutait l'officier.

Un homme-femme :

On mande d'Enfield-Lock (Middlesex) qu'une découverte imprévue a été faite dans un cottage, à peu de distance de la ville.

Un médecin ayant été appelé pour constater la mort d'un vieillard français de soixante-dix ans, a découvert que le décédé était une femme. Il y a environ vingt ans une personne française, habillée en homme, venait habiter dans les environs d'Enfield-Lock, avec sa sœur, qui mourut peu de temps après. Le soi-disant homme, qui disait se nommer Harry Lloyd, avait également avec « lui » une petite fille. Il était assez pauvre et ce n'est qu'au moyen de besognes minimes et de leçons de français qu'il réussissait à se nourrir maigrement. La fillette qui « il » avait avec « lui » grandit et le considéra toujours comme son « père ». Il y a quelques jours, Harry Lloyd tomba malade et, son état empirant, miss Lloyd envoya chercher un médecin, le docteur F. Foot. Quand celui-ci arriva, le vieillard était mort. Le médecin appela bientôt miss Lloyd et lui dit : « Vous dites que cette personne était votre père ? — Mais parfaitement. — Vous en êtes bien sûre ? — Oui, certainement. — Eh ! bien, vous vous trompez. C'était une femme ! » Les voisines, cependant, étaient plus sceptiques et certaines avaient des doutes sur le sexe de ce vieillard qui ne s'était jamais rasé et qui avait une voix si douce. Une enquête est ouverte.

INFORMATIONS

Au Maroc

Défaite du marabout

De Tanger :
On confirme que l'action combinée pour cerner le marabout des Krazza a donné lieu, le 23 juin, à un violent engagement contre les nombreux contingents berbères des montagns, assistés par des fractions des tribus de la vallée de l'Oum-er-Rebia.

Après une résistance acharnée, les contingents ont été mis en déroute. Le marabout a été rejeté dans les montagns : des uniformes de soldats réguliers du Maghzen ont été reconquis dans les rangs des ennemis. Les

perles de ces derniers sont sensibles. De notre côté, le capitaine Chemin, le lieutenant Murry et plusieurs soldats ont été blessés.

Le général concentré à Boroudu la colonne de renfort avec les deux colonnes légères, afin de poursuivre sa marche en avant.

Un engagement dans la Chaouïa

Le ministre de la guerre n'a reçu jusqu'ici aucune confirmation officielle concernant la nouvelle d'un engagement dans la Chaouïa, au cours duquel auraient été blessés deux officiers.

Les souverains Bulgares à Paris

Le roi de Bulgarie et le Président de la République ont visité à six heures, lundi soir, le Museum d'histoire naturelle. Les chefs d'Etat ont été reçus par M. Dujardin-Beaumez, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, et M. Perrier, directeur du Museum, assisté de tous les professeurs.

Le roi a offert à la légation de Bulgarie un dîner de 24 couverts, auquel assistaient M. et Mme Fallières, MM. Briand, Pichon, Brisson et Dubost.

Les souverains ont quitté Paris mardi matin, à 11 heures 50 pour se rendre à Chantilly, où ils se reposent quelques jours.

Petites Nouvelles

A Angers, des bagarres ont eu lieu entre la troupe et les grévistes des carrières de Trélazé. Il y a eu de nombreux blessés.

Le roi de Portugal a signé le décret de dissolution de la Chambre des députés.

Le « Daily Mail » annonce qu'il crée un nouveau prix de 250.000 francs pour l'aviateur qui exécutera un vol circulaire de 1.600 kilomètres.

Mardi s'est ouvert à Paris le 5^e Congrès des sociétés amicales et mutuelles de la police de France et des Colonies : 75 villes avaient envoyé des délégués.

Les délégués des travailleurs appartenant aux poudreries et raffineries de l'Etat se sont réunis mardi matin à Paris, en Congrès.

CHRONIQUE LOCALE

Une vaste escroquerie

X. Pinxit du Quercinois qui ne manque jamais l'occasion de relever les scandales « blocauds » ne nous en voudra pas de publier ce long fait divers dont le héros est une personnalité marquante du parti cléricale :

M. Duprey de La Maherie, âgé de quatre-vingt-un ans, mis lundi sous mandat d'arrêt par M. Drioux, juge d'instruction, vivait depuis une trentaine d'années des ressources que lui procurait une géniale escroquerie.

Mettant à profit les décrets pris en 1881 contre les congrégations non autorisées, il avait constitué une soi-disant Œuvre sous le titre « Bras économique de l'Eglise ». Cette Œuvre était une entreprise financière et politique à capital illimité. Elle devait fonder des Sociétés minières et autres, se livrer à des opérations de banque, jouer le rôle de Mont-de-Piété, etc.

Tout cela afin de procurer les fonds pour « donner, disaient les circulaires, une vitalité nouvelle à l'Eglise en fortifiant la papauté et en secourant les ordres religieux persécutés ».

M. Duprey de la Maherie n'avait eu garde d'oublier le côté politique. Il

ouvrait largement ses caisses aux souscriptions destinées à combattre les ennemis de l'Eglise par la création de journaux catholiques. Il avait même trouvé le titre d'une feuille, « la Concordia », qui ne parut jamais.

Cette entreprise catholico-politico-financière était si séduisante que de nombreuses personnalités appartenant au monde religieux et même des ecclésiastiques, s'y laissèrent prendre.

Ils envoyèrent et continuaient à envoyer des fonds à ce nouveau libérateur de l'Eglise, lorsqu'une plainte vint mettre un terme à ses escroqueries.

Elle émanait d'un honnête artisan de Genève, M. Sisson, neveu de l'ancien curé de Saint-Honoré-d'Eylau, décédé dans la misère en avril dernier, à la maison de retraite ecclésiastique Marie-Thérèse, où il avait été recueilli. Le plaignant, qui habite habituellement Genève, en examinant les papiers laissés par son oncle, s'aperçut que sa fortune, qui se montait à plusieurs centaines de mille francs, avait peu à peu passé, de son vivant même, entre les mains, de M. Duprey de La Maherie.

L'héritier de M. Sisson fit une enquête sur cet homme dont il n'avait jamais entendu parler jusqu'alors, et apprit qu'il avait acquis une grande influence sur certains ecclésiastiques. Pendant un séjour de près de vingt ans à Rome, il avait fait la connaissance de prélats et de hauts dignitaires de l'Eglise, à qui il sut inspirer confiance. De retour en France, en se servant précisément des recommandations qu'il avait su se faire remettre à Rome, il avait groupé un certain nombre de personnalités, à qui il exposa ses idées. Les sommes qu'il a recueillies se monteront à près d'un million. Le parquet considère que les manœuvres employées par Duprey pour obtenir ces sommes constituent des escroqueries caractérisées. Il y a, bien entendu, d'autres victimes que l'héritier de M. Sisson, ainsi qu'il résulte des documents découverts.

Lundi après-midi, le magistrat instructeur s'est rendu au domicile de Duprey, rue Friant, et a procédé à une perquisition. De nombreux documents ont été saisis, et placés sous scellés. Quant à Duprey, il a été emmené au cabinet de M. Drioux, au Palais, et inculpé. Il a déclaré qu'il avait l'intention de fonder l'Œuvre pour laquelle il a reçu les fonds, et que celle-ci était sur le point de fonctionner. Duprey a été arrêté et envoyé à la prison de la Santé ; mais en raison de son grand âge, il a été placé à l'infirmerie de la prison.

Nous espérons bien, pour une fois, que X. Pinxit ne découvrira pas dans cette jolie affaire la complicité des francs-maçons ou des blocauds.

« Le bras économique de l'Eglise » est bien une escroquerie tout à l'actif ou au passif des cléricaux.

Après tant d'autres scandales cléricaux, celui-ci vient bien à son heure.

L. B.

Votes de nos Députés

A la suite des interpellations, relatives à la politique du gouvernement sur la priorité en faveur de l'ordre du jour du groupe socialiste, les députés du Lot ont voté contre :

La Chambre a repoussé la priorité par 458 voix contre 80.

Sur la première partie de l'ordre du jour de confiance présenté par M. André Hesse.

Pour : M. de Monzie. MM. Bécays et Malvy n'ont pas pris part au vote.

La Chambre a adopté la première partie de l'ordre du jour 404 voix contre 121.

Sur la 2^e partie de l'ordre du jour de confiance présenté par M. Hesse, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy. La Chambre a adopté par 385 voix contre 92.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de confiance, ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy. La Chambre a adopté par 403 voix contre 110.

Les intérêts des planteurs de tabac

Le groupe interparlementaire de défense des intérêts des planteurs de tabac de France s'est réuni mardi à la Chambre, pour entendre les desiderata du bureau de la Fédération nationale des planteurs de tabac de France.

Le groupe, après avoir entendu M. Delport, président de la Fédération, a décidé, avant de se prononcer sur le système des primes, de surseoir jusqu'à ce que le bureau de la Fédération ait formulé son avis officiel au nom des planteurs syndiqués de tous les départements, sur l'intérêt qu'il y a à accepter ou à repousser la combinaison proposée par M. le ministre des finances à la séance de la Chambre du vendredi 25 février 1910 et fixe au cours du mois de juillet sa prochaine réunion dans laquelle M. Delport sera entendu à nouveau.

Enregistrement

M. Portet, surnuméraire de l'Enregistrement à Foix, est nommé receveur à Castelnaud-Montriat, en remplacement de M. Arrat-Baloux, appelé au bureau de Geaune (Landes).

Notariat

Par décret, M. Darnis, notaire à St-Cyprien, est nommé notaire à Valence-d'Agon (Tarn-et-Garonne).

Compatriotes

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Lafeuille, médecin-major de 2^e classe des hôpitaux militaires de la division d'Oran, est promu médecin-major de 1^{re} classe et maintenu à Oran.

Brevet élémentaire

110 aspirants ont pris part à ces examens ; 67 ont été déclarées admissibles à la 1^{re} série des épreuves ; 60 ont été déclarées admissibles aux épreuves orales ; 60 ont été définitivement reçus ; Ce sont Milles :

Borredon, Cavaillé, Chambeyron, Courcières, Delheil, Garrigues, Lagrèze, Larraye, Michelet, Penel, Pradié, Rousseau, Seigé, du Collège de filles de Cahors.

Delmas Yvonne, du Cours complémentaire de l'école du Boulevard. Bro, Dasque, de l'école de la rue Fénélon.

Rilay, répétitrice d'anglais à l'école normale de filles de Cahors.

Baldy, Baras, Bonnays, Couderc Marcelle, Guiraud, Ilbert, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Bargues, Clot, Couderc Marie, Delvert, Felzine, Soulié, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

Carrière, Granier, Longuevergne, Loudières, du Cours complémentaire de Figeac.

Cavarrac, Devèze, Gazau Denise, du Cours secondaire de Figeac.

Nadal, Picou, de l'école supérieure de Gourdon.

Cornil, Crozat, du Cours complémentaire de Souillac.

Granat, de l'école publique de Cazals.

Bertrand, de l'école publique de Concorès ; Granouilhac, Marcou, de l'école publique de Vayrac.

Tounès, de l'école publique de Creysse.

Chabrignac, Monteil, Sabatié, Vallat, du Cours secondaire de Brive.

Jourde, de l'école publique de Tulle. Gasc, de Condom (Aveyron).

André, Piern, de Decazeville. Gazau Lucie, de l'école primaire de Villefranche.

Grassian, de Bordeaux. Vinçon, de Bayonne.

Besses, de St-Christophe (Aveyron). Bila, de St-Nicolas (Tarn-et-Garonne).

Bornes, de St-Jean-d'Angély.

Probité

M^{me} Viers, demeurant rue des Soubiroux, 14, a trouvé une montre en or dans la rue du Portail Alban. M^{me} Viers a déposé cette montre au bureau de police où la personne qui l'a perdue peut la réclamer.

Une personne a laissé un porte-monnaie sur le guichet du bureau de poste de Cahors.

M. Garric, commis des postes le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 1^{er} Juillet 1910, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du Jour :

Fêtes du 14 Juillet.

Conseil départemental d'hygiène

Dans sa réunion de mardi, le conseil a examiné les affaires suivantes :

Figeac. — Agrandissement de l'hospice-hôpital. Cahors : Prolongement et élargissement de la rue Neuve-des-Badernes.

Douelle : Affaire du groupe scolaire. Gigouzac : Construction d'une fontaine publique.

Lentillac (Lauzès) : Construction d'une école de filles. Soturac : Construction d'un groupe scolaire.

La Madeleine : Appropriation d'un groupe scolaire. Capdenac : Construction d'une école de filles.

Saint-Sozy : Construction d'une école mixte à Mayrac.

Avis favorable a été donné pour toutes ces affaires.

Tuerie de Guérin, de Castelfranc : Autorisation soumise à certains travaux de protection.

Faculté des sciences

DIPLOME D'INGENIEUR CHIMISTE L'Université de Toulouse délivre, depuis quatre ans, un diplôme d'ingénieur chimiste analogue à ceux qui sont délivrés dans les grandes Universités françaises.

Ce diplôme est appelé à rendre les plus grands services à l'industrie.

Sont admis à suivre les cours préparatoires au diplôme d'ingénieur chimiste, les jeunes gens pourvus d'un baccalauréat comportant une partie scientifique, le brevet supérieur ou des titres plus élevés.

Sont, en outre, admis à s'inscrire, ceux qui subissent un examen d'entrée comprenant : comme épreuves écrites, une composition de chimie et une composition de mathématiques, et, comme épreuves orales, des interrogations sur la chimie, la physique et les mathématiques.

Cet examen aura lieu le vendredi 15 juillet, à 8 heures du matin, à la Faculté des sciences, allée St-Michel.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 10 juillet.

Musique du 7^{me} de Ligne

PROGRAMME DU 30 JUIN 1910
Signal d'orage (Allegro), Henrier.
Le Cheval de Bronze (Ouv.), Auber.
La Veuve Joyeuse (Valse), Lehar.
Gavotte des Pages, Tavan.
Souvenir du Bal (Mazurka), Métra.
Allées Fénélon, de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

CHANGEMENT

de DOMICILE

Depuis le 20 Juin, le CABINET DE CONSULTATIONS de

M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.
Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 29 juin, 1 h. 25 s.
M. Briand à l'Elysée

M. Fallières a reçu M. Briand ce matin.

Affaire de fraudes

Une nouvelle affaire de fraudes a été découverte à l'arsenal de Toulon à la suite d'une dénonciation anonyme envoyée à M. Chéron.

La mission ottomane en France

Une mission ottomane est arrivée ce matin à St-Etienne. Les officiers ont visité les aciéries de St-Chamond.

Cambrioleur tué

Un agent a tué, cette nuit, d'un coup de revolver un cambrioleur qui se trouvait dans la mairie du XV^e arrondissement de Paris.

Décret présidentiel

M. Fallières a signé un décret instituant l'inspection générale du service judiciaire.
Ce décret paraîtra demain à l'« Officiel ».

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 30 juin 9 h. 30 m.

La loterie de la liquidation

Au tirage de la loterie de liquidation, le numéro 14.932 de la série 42, gagne 1 million.

Le numéro 10.241 de la série 71 gagne 200.000 francs.
Le numéro 9.836 de la série 18 gagne 100.000 francs.

Paris, 30 juin 2 h. 5 s.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin. M. Briand a annoncé au Conseil des ministres qu'il déposera aujourd'hui le projet de loi sur le statut des fonctionnaires, et le projet de réforme électorale.

Dans la Chaouïa

Le Conseil a pris connaissance du télégramme Monier sur les opérations militaires dans la Chaouïa.

Voyage de M. Fallières

Les ministres de la guerre, et du Commerce accompagneront dimanche M. Fallières à Clermont-Ferrand.

AGENCE FOURNIER.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^{ie}

MUSICA

Sommaire du 1^{er} juillet 1910

Le Maître Gabriel Pierné.
Mademoiselle Chenal et M. Salignac dans « On ne badine pas avec l'amour ».
La « Manon Lescaut » de Puccini, par J. L. Croze.

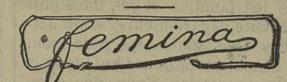
Les « Deux Manon ».
Pauline Viardot par Henri de Curzon.
La « Damnation de Faust » à l'Opéra.
L'Orgue et la Musique Contemporaine.
Vincent d'Indy en Italie.

Les chants héroïques, par le Commandant Annet.
Bourrée pour piano, Scarlatti.
O Dieux ! chant et piano (inédit) Ant. Bosses.

Roosevelt, marche américaine pour piano, Camille Roos.
Danse à cinq temps, pour piano, A. Cœdes-Mongin.
Le Silence, chant et piano, Henri Buser.

Sonatine, pour piano, A. Lazarotti.
Dans le Parc, chant et piano, Marcel Lattes.
Lointain Bonheur, valse chantée, René Rabey.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^{ie}



Sommaire du n^o du 1^{er} juillet 1910

Autour d'un mariage princier.
Le prince Victor et la princesse Clémentine chez l'impératrice Eugénie.
Mlle Cécile Sorel nous parle de ses lions.
Il revient le cachemire.

Lettre à la lectrice, par Marcel Prévost de l'Académie française.
Les remarques d'une débutante, par Fernand Vandéren.

Le poème des fiancés, par Jules Bois.
Notre VIII^e tournoi de poésie.
Ce que disent les pièces, par Mme Jane Catulle Mendès.

Chez les auteurs, par Henri Duvernois.
Le Shopping de Shopinette.
A la Fête des fleurs, dessin inédit d'Abel Faivre.

Un peintre parisien de la grâce Argentine.
Aux courses de Chantilly.
La mode de Femina.

Mémoire des choses, par Michel Provins.
Marie Claire, par Marguerite Audoux.
Les vendredis de Femina.
Les bavardages de François.

Une fête chez Mme Park, des œuvres d'art qui s'animent.
A l'endroit où disparut le « Pluviose ».
Roman inédit de Camille Lemonnier.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^{ie}

Fermes & Châteaux

Sommaire du N^o du 1^{er} Juillet 1910

Royaume des Fleurs — Cuisinet Carnot.
Poney de Polo — James Morton.
Exposition d'horticulture, par M. Forestier Conservateur du Bois de Boulogne.
Compte rendu des Concours Nationaux agricoles de Province.

Sur la distance des trous de Golf (La maison édite un ouvrage de Armand May) La chasse du gibier d'eau.

La question des bagages en automobiles. Travaux du mois où collaborent Baronne Staff, G. Couanon inspecteur général de la Viticulture.

M. Georges Bellair, jardinier en chef de Versailles.

FEUILLETON DU Journal du Lot 118

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROSE

XLIV

Retour de Marguerite

Il courut au pavillon, sur la route de Lisford, et demanda à la femme qui gardait cette porte si elle n'avait pas vu sortir une jeune dame une demi-heure auparavant.

La femme lui répondit qu'effectivement une jeune dame avait pris par cette porte, il y avait une demi-heure environ.

C'était assez. Clément traversa le parc en courant pour se rendre vers la porte de l'ouest, monta en voiture, et dit au cocher de retourner bien vite à Shorncliffe en prenant par la route de Lisford, et de chercher sur le chemin la jeune dame qu'il avait amenée à Maudeley dans l'après-midi.

Vous regarderez sur votre gauche, et moi je guetterai sur ma droite, dit Clément.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

Le cocher avait froid et était de très mauvaise humeur ; mais comme il était très désireux de retourner à Shorncliffe, il partit rapidement.

Clément se tenait dans la voiture, la glace baissée ; le vent lui soufflait violemment au visage, et il cherchait anxieusement Marguerite.

Mais il arriva à Shorncliffe sans avoir pu la rejoindre, et la voiture passa sous la lourde arcade, sous laquelle les fougueuses malles avaient roulé dans des temps à jamais perdus.

Elle doit être arrivée à la maison avant moi, pensa le caissier ; je vais la trouver en haut avec ma mère.

Il monta et se dirigea précipitamment vers la grande chambre à la fenêtre cintrée.

La table, au milieu de la pièce, était préparée pour le dîner, et Mme Austin somnolait dans un grand fauteuil, près du feu, avec le journal du comté qui était tombé sur ses genoux quand elle s'était endormie.

Les bougies étaient allumées ; les rideaux rouges étaient tirés sur la fenêtre cintrée, et la chambre présentait un aspect très confortable ; mais Marguerite n'y était pas.

La veuve se réveilla en sursaut

en entendant la porte s'ouvrir, et au bruit des pas précipités de son fils.

— Eh bien, Clément, comme tu viens tard ? Il me semble que je suis là assise à ruminer depuis deux bonnes heures et on a remis du bois au feu trois fois depuis que la table a été préparée pour le dîner. Qu'as-tu donc fait, mon cher enfant.

Clément regarda autour de lui avant de répondre.

— Oui, je suis très en retard, ma mère ; je le sais, dit-il ; mais où est Marguerite ?

Mme Austin regarda fixement son fils avec de grands yeux ouverts lorsqu'il lui fit cette question.

— Comment ! mais Marguerite est avec toi, n'est-ce pas ? s'écria-t-elle.

— Non, ma mère, je m'attendais à la trouver ici.

— Tu l'as donc quittée ?

— Non, pas précisément c'est à-dire que... Clément ne finit pas sa phrase.

Il marchait lentement de long en large en réfléchissant, tandis que sa mère le regardait avec inquiétude.

— Mon cher Clément, s'écria Mme Austin, à la fin, tu m'alarmes véritablement beaucoup. Tu

es parti cette après-midi avec Marguerite pour quelque mystérieuse entreprise et, bien que je vous ai demandé à tous deux où vous alliez, vous vous êtes refusés tous deux à satisfaire cette curiosité bien naturelle, et vous aviez l'air aussi graves que si vous alliez assister à des funérailles.

« Puis, après avoir commandé le dîner pour sept heures, vous l'avez laissé attendre pendant près de deux heures et tu reviens sans Marguerite, et tu sembles inquiet en la voyant pas ici. Que veut dire tout ceci, Clément ?

— Je ne puis le dire, ma mère.

— Comment ! l'occupation d'aujourd'hui fait donc partie de ton secret ?

— Oui répondit le caissier. Je ne puis que répéter ce que je t'ai déjà dit, ma mère ; aies confiance en moi.

La veuve soupira et haussa les épaules d'une façon dédaigneuse.

— Je vois qu'il faut que je me trouve satisfaite, Clément, dit-elle ; mais c'est la première fois qu'il y a quelque chose de semblable à un mystère entre toi et moi.

— C'est vrai, ma mère ; et j'espère que ce sera la dernière.

Le vieux serviteur qui se souvenait du jour où il avait été cocher

et feignait de croire que l'hôtel du « Grand-Cerf », n'était pas une institution ancienne, entra bientôt après avec le premier service.

Le hasard avait fait que ce jour-là on avait pu se procurer du poisson à Shorncliffe, et le premier service de composit de deux petites soles.

Le domestique ôta le couvercle en le brandissant d'une façon aussi hautaine que si les deux petites soles eussent été le plus noble des turbots qui ait jamais fait honneur au festin d'un alderman.

Clément se mit à table par déférence pour sa mère, mais il lui fut impossible de manger.

Son oreille était tendue pour tâcher de percevoir le bruit des pas de Marguerite dans le corridor extérieur, et il repoussa la sauce du poisson que lui offrit le domestique d'un ton qui blessa presque ce fonctionnaire.

Le pauvre Clément fut obligé d'endurer le cérémonial d'un dîner, mais il mangea à peine quelques bouchées.

Son esprit était brisé par l'inquiétude que lui causait l'absence de la jeune fille.

L'avait-il dépassée au retour ? Non, c'était tout à fait impossible, car il l'avait guetée sur la grande route solitaire avec un œil

Arrondissement de Cahors

St-Paul-Labouffie

Mademoiselle Marcelle Garrigues, ancienne élève de notre école communale et fille du sympathique instituteur de notre commune, vient de subir avec succès les épreuves du brevet simple.

Tous nos compliments à l'élève, aux maîtres et aux parents.

Montcuq

Certificat d'études. — Vingt-trois candidats ont subi les épreuves du certificat d'études. Vingt ont été définitivement reçus.

Commencement d'incendie. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, M. Jargeaux remarqua une lueur sur les murs de sa maison ; le feu avait pris à la maison d'en face appartenant à M. Thibaut, tailleur. Une vingtaine de personnes dévouées parvinrent à éteindre le feu qui avait consumé une partie du plancher du grenier et s'était communiqué à une vieille paille. Les flammes léchaient déjà les poutres.

Montcuq n'a ni pompes ni pompiers ; il va avoir de l'eau ; une souscription pourrait peut-être fournir la somme nécessaire à l'achat d'une pompe. Il ne manquerait sûrement pas de gens dévoués pour la manœuvre.

St-Laurent

Conseil municipal. — Réunion du 14 juin. — Le conseil approuve le compte administratif du maire et le compte de gestion du percepteur. Le budget supplémentaire de l'année courante et le budget primitif de 1911 sont votés.

A signaler une protestation déposée par un membre du conseil contre le vote d'une allocation aux carillonneurs des deux paroisses de la commune.

Lascabanes

Probité. — Dimanche soir, Mme Garrigues, institutrice à Lascabanes, se promenant sur la route qui conduit à St-Jean, trouva une belle montre en or d'une valeur de 100 fr.

Elle s'empressa de rechercher la propriétaire, la découvrit enfin, et lui remit le précieux objet. Il appartenait à Mme Gout, ménagère à Baffali, qui fut heureuse d'en reprendre possession.

Félicitations à Mme Garrigues.

Cabrerets

Fête votive. — Voici le programme de la fête :

Samedi 2 juillet. — Arrivée de la fanfare, tour de ville en musique, retraite aux flambeaux.

Dimanche 3 juillet. — Réveil en musique ; à trois heures du soir, grande course de bicyclettes, course en sac, en âne. Jeux divers ; à cinq heures, départ d'un magnifique ballon « le Dirigeable » ; à neuf heures, retraite aux flambeaux sur les bords de la nuit.

Lundi 4 juillet. — Réveil en musique ; divers jeux ; bal champêtre.

Le comité des fêtes ne répond pas des accidents.

Noyé. — Le domestique de M. Salgues, de Génies, commune de Sauliac, s'est noyé lundi en passant le Célé avec la jumelle qu'il conduisait. A l'heure actuelle, le cheval et la voiture ont été retirés de l'eau. Le corps du malheureux n'a pas encore été retrouvé.

La gendarmerie enquête.

Calvignac

La cueillette des fraises. — La cueillette des fraises se fait activement dans notre contrée. Malgré le long et tardif hiver que nous avons subi, la triste période des pluies que nous avons traversée, la récolte est très abondante et de bonne qualité. Le prix très rémunérateur est de nature à dédommager largement le cultivateur de ses travaux et de ses peines. Tous les soirs, des expéditions sont faites sur Paris.

Prayssac

Pigeon voyageur égaré. — Un pigeon voyageur s'est réfugié chez M. Alfred Pellissier. Il porte les marques suivantes : Aile gauche : numéro 8-68-SSS-P ; patte gauche : 33-Z ; patte droite : W. N. D.-04-58-92.

Duravel

Lettre ouverte à MM. Bousquet, Cassaignes, Cazabonne, Lassaque, conseillers municipaux.

Messieurs et chers collègues, Lors de l'élection municipale du 12 juin, vous avez cru devoir, avec M. Calassou, maire cléricale, apostropher la profession de foi de l'un des candidats M. Capoulou ; c'est donc que vous approuviez les termes de ses déclarations. Permettez-moi de vous demander à ce sujet quelques explications.

Je relis cette profession de foi, elle mentionne notamment :
1° « M. Calassou, ancien maire, ayant été amené à démissionner ». Sur cette démission vous en connaissez plus long que moi, chers collègues. Pour ma part je n'ai jamais pu en découvrir les véritables causes. Mon opinion : c'est que la fatigue du maire l'avait seule déterminé à résigner ses fonctions.

2° « M. Capoulou prend l'engagement de ne pas manquer systématiquement

aux séances ». Cette allusion à l'absence de ce conseiller républicain manquant de parti pris aux réunions. Me donnant la peine de consulter le registre des délibérations, je constate que sur douze séances tenues du 20 juin au 15 décembre 1909, la moyenne des présences est à peu près égale pour le parti républicain que pour le parti réactionnaire. Mes amis, Labroue, Soulliac, Berjand ont respectivement 12, 11 et 11 présences, MM. Cassaignes et Lassaque 9 présences chacun, Cazabonne et Bousquet 10.

3° « M. Capoulou déclare aussi, » je suis partisan du chemin de Girard à Taillade ». Vous ne devez pas ignorer, chers collègues, que si ce chemin est en bonne voie, cela est dû au seul dévouement de mon collègue Soulliac ; sans lui, en effet, il serait encore sous le coup de la décision Cassaigne, déclarant qu'il était complètement inutile.

La sollicitude de notre ami Capoulou, tout aussi intéressé que moi à la création de ce chemin, est en rapport contraire avec sa souscription personnelle. Et alors c'est donc un bluff électoral, de la poussière aux yeux des électeurs.

4° « M. Capoulou désire voir régner l'apaisement ». Qu'entendez-vous par apaisement, chers collègues, vous interprétez, ce me semble ce mot d'une façon singulière. Cet apaisement eût été possible avec un autre maire. Vous saviez que cinq de mes collègues et moi ne l'en avons jamais jugé digne.

Sa réélection sera encore la cause de la désunion, vous le savez certainement. Avez-vous oublié certains faits. Dois-je vous rappeler cette fameuse séance au cours de laquelle, pour votre édification, un dossier écrasant pour M. Calassou fut déposé par moi sur la table du Conseil. Un homme de plus noble attitude n'était-il pas à désirer ?

D'autre part, dans un but de conciliation et d'apaisement, dans l'intérêt de la commune, je crus devoir, faisant abstraction de mon opinion politique, déclarer à l'un de vous pour que nul de vous ne l'ignore, que je m'abstieudrais lors de l'élection du Maire, à la condition qu'il fut fait un meilleur choix. Je désirerais un candidat capable de traiter les affaires communales avec une majorité.

Avez-vous accepté ma proposition ? Non !

Je me perds en conjectures sur le mobile qui vous a poussés à porter votre choix sur M. Calassou. Serait-ce pour lui manifester votre gratitude pour le peu d'exécution de l'arrêté concernant le poids et la taxe du pain ?

Serait-ce pour le féliciter de son incurie cause du désastre que nous avons subi lors de l'orage du 3 juin ? N'est-il pas en partie responsable des dégâts occasionnés ? Puisque malgré le vote de 60 fr. inscrits au budget additionnel de 1909, les fusées paragrêles ne furent pas achetées. Est-ce pour son talent, pour son prestige, pour son influence. Avez-vous cru qu'il fut le protégé de la Préfecture, parce que demandant à bénéficier de l'article 81 de la loi du 5 avril 1884, il continua bien que démissionnaire à expédier les affaires courantes jusqu'au jour de sa réélection. Notre commune peut être fière de posséder un tel homme. J'allais dire un tel génie.

Et vous aussi, fiers d'un succès bien éphémère, vous en avez fait une question politique et vous avez cru pouvoir nous braver. Peu vous importent du reste les intérêts communaux. Vous les avez sacrifiés pour placer à la Mairie, le pire des cléricaux, des réactionnaires. J'espère que vous aurez à vous repentir et avant longtemps de votre conduite.

Je vous prie, chers collègues, pour terminer, de me faire l'honneur d'une réponse afin qu'elle soit portée devant le tribunal de l'opinion.

Donnez au public des faits et des chiffres. Je désire que les électeurs de Duravel sachent où sont les hommes qui leur ont toujours témoigné un certain intérêt.

V. ROUGIÉ, adjoint au Maire.

P. S. Certaines personnes intéressées, ayant fait courir le bruit que M. Calassou avait démissionné parce que les conseillers républicains manquaient aux séances, je les mets au défi de prouver les propos qu'elles ont avancés.

Je leur ferai remarquer au contraire, que M. le Maire, par sa négligence, a été cause que les sessions de novembre et de février n'ont pas été tenues et j'apporte la preuve :

1° A la réunion du 3 novembre à laquelle assistaient MM. Calassou, Senes, Béraud, Soulliac, Cazabonne, Bousquet, Lassaque, Cassaignes, Rougié, Labroue, Bousquet, Cassaignes, Rougié, il fut décidé que le Conseil serait convoqué pour le dimanche 14 à 2 h. du soir.

2° Lors de la réunion de la commission pour la révision des listes électorales à laquelle assistaient, MM. Labroue, Bousquet, Cassaignes, Rougié, il fut décidé que le Conseil serait convoqué le dimanche suivants à 2 h. du soir. C'était au mois de février. M. le Maire a-t-il convoqué les membres du Conseil. Non, ni pour l'une ni pour l'autre des réunions arrêtées.

Les lettres de convocation seraient éparpillées dans le tiroir de sa table de travail à la Mairie.

V. ROUGIÉ.

St-Géry

Certificat d'études. — Les examens de ce certificat ont eu lieu vendredi dernier, dans le canton de Saint-Géry, 17 aspirants ou aspirantes se sont présentés ; 16 ont été définitivement reçus. Ce sont :

Garçons. — Emmanuel Lafabrie, Marcel Frejaville, Florentin Lagarrigue, Jean-Paul Malavelle, Honoré Marsalis, Albert Rigal, Henri Salgues.

Filles. — Denise Arnaudet, Denise Bouzou, Radegonde Cayla, Alivie-Léa Clary, Héloïse Cubaynes, Madeline Escrouzailles, Félicie Lasfarguettes, Marie Mathieu, Marie-Philomène Vinel.

Toutes nos félicitations aux élèves et aux maîtres.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rentrée triomphale. — Une réception enthousiaste a été faite lundi soir à l'orchestre l'Union fraternelle, lors de sa rentrée du concours musical de Gourdon où il a obtenu trois premiers prix avec une prime en espèces. Nos vaillants orchestristes ont été, à leur arrivée, reçus dans la cour de la gare par le conseil municipal, l'harmonie, les Artisans réunis et la compagnie des sapeurs-pompiers.

M. Baduel, adjoint au maire, a, au nom de ce dernier, au nom de la ville et du conseil municipal, félicité tous les membres de l'orchestre, en même temps que leur excellent chef, M. Dubernard.

Le cortège s'est ensuite formé et a suivi les principales artères de la ville au milieu d'une pluie de courtois qui n'ont pas ménagé leurs chaleureux applaudissements. Sur tout le parcours, l'harmonie a exécuté d'entraînantes pasredoublés.

Le cortège s'est disloqué place Champollion, au milieu des vivats répétés.

Nous devons ajouter, en terminant, que deux vétérans de l'Union fraternelle, MM. Barnabé et François Cels, ont obtenu un diplôme d'honneur, ce dont nous les félicitons bien vivement.

Fraudes alimentaires. — M. Pédoussaud, commissaire de police, a prélevé en ville un grand nombre d'échantillons de farines, graisses, vins et liqueurs, ainsi que du lait. Tous ces échantillons vont être adressés au laboratoire de Rodez.

Passage de troupes. — Un détachement du 10^e dragons, composé de 14 officiers, 17 sous-officiers, et 226 chevaux, séjournera à Figeac, les 23 juillet et 15 août.

Une colonne du 23^e régiment d'artillerie, comprenant environ 32 officiers, 62 sous-officiers, 438 brigadiers et canonniers, 515 chevaux et 75 voitures, séjournera à Figeac, le 27 juillet.

Viazac

Vol. — Dans la nuit de lundi à mardi, des individus encore inconnus se sont introduits dans l'étable de M. Jean Mouret, poseur à Viazac, et ont soustrait un mouton d'une valeur de 40 fr. Plainte a été portée.

Cajarc

Adjudication. — Le dimanche 3 juillet 1910, à deux heures du soir, il sera procédé, à la mairie de Cajarc, par M. le maire de la ville de Cajarc, et en présence de deux membres du conseil municipal, du receveur municipal et de l'architecte, à l'adjudication au rabais des travaux de construction d'une école de filles à Cajarc.

La dépense totale est évaluée à 34,252 fr. 91
Sommes à valoir pour cas imprévus 1,086 fr. 75
Cautionnement en argent 1,000 fr. 55

Fête des domestiques. — C'est le dimanche 3 juillet que sera célébrée à Cajarc la fête de la Saint-Jean, dite des Domestiques.

La commission fait d'ores et déjà tout ce qui dépend d'elle pour donner à cette fête le plus d'éclat possible. A midi précis, un banquet des plus intimes réunira tous les convives à l'hôtel Gazeau.

Le programme, des mieux composés sera donné incessamment.

Les intéressés qui désireraient y assister sont priés de se faire inscrire sans retard à M. le président de la commission des fêtes.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

LES FÊTES DE GOURDON

Les fêtes de Gourdon ont été célébrées avec un éclat tout particulier ; depuis de longues années, on n'avait vu dans nos rues pareille animation.

Malheureusement le mauvais temps nous contraria dans la journée de dimanche, des ondées continuelles tombèrent de samedi soir à dimanche matin.

Ce fut attristant, car déjà samedi soir l'impression produite par l'éclairage électrique avait été excellente. Quinze cents lampes aux mille couleurs illuminaient notre ville : c'était un spectacle féerique que dimanche et lundi la foule énorme de visiteurs admira.

On ne saurait assez féliciter la Commission d'avoir eu cette excellente idée ainsi que l'électricien, notre compatriote M. Aguzou, électricien à Cahors qui a montré dans l'installation et le choix des lampes un goût sûr et une habileté remarquable.

Malgré la pluie, le programme des fêtes fut exécuté ; mais combien il était regrettable que le soleil ne fut pas de la partie.

La journée de lundi fut superbe ; la pluie nous avait quittés. L'affluence sur les Boulevards était énorme, c'est avec peine, qu'on pouvait circuler.

Le concours musical obtint un vif succès et la fête de nuit fut remarquable.

Que tous les organisateurs de la fête soient félicités et remerciés des belles distractions qu'ils ont procurées aux milliers de visiteurs qui dimanche et lundi se trouvaient à Gourdon.

Un visiteur.

Voici le palmarès du concours musical :

CONCOURS DE LECTURE A VUE

DIMANCHE 26 JUIN

Harmonies

1^{re} division, 1^{re} section : 1^{er} prix, Harmonie Sainte-Cécile de Brive.

2^e division, 1^{re} section : 1^{er} prix, Harmonie de La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret).

3^e division, 3^e section : 1^{er} prix, Union philharmonique de Sarlat.

Division de classement : 1^{er} prix, les Pupilles sarladaises.

Chorales

1^{re} division, 2^e section : 1^{er} prix, Chorale de Toulouse.

2^e division, 2^e section : 1^{er} prix, Chorale de Croix-Daurade.

3^e division, 1^{re} section : 1^{er} prix, l'Union fraternelle de Figeac.

Symphonies

1^{re} division : 1^{er} prix, Quator Michel Navarra.

CONCOURS D'EXÉCUTION

Harmonies

1^{re} division, 1^{re} section : 1^{er} prix, avec félicitations du jury (ascendant), Union philharmonique de Sarlat.

1^{re} division, 1^{re} section : 1^{er} prix, à l'unanimité, Harmonie Sainte-Cécile de Brive.

2^e division, 2^e section : 1^{er} prix, Harmonie de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Division de classement : 1^{er} prix, les Pupilles sarladaises.

Chorales

1^{re} division, 2^e section : 1^{er} prix, avec félicitations, la Chorale toulousaine : 1^{er} prix de direction à M. Malet, directeur.

2^e division, 2^e section : 1^{er} prix, Chorale de Croix-Daurade.

3^e division, 1^{re} section : 1^{er} prix, l'Union fraternelle de Figeac.

Estudiantinas

1^{er} prix, Quator Michel Navarra ; 1^{er} prix, à l'unanimité, les Touristes de Brive.

CONCOURS D'HONNEUR

1^{er} prix, à l'unanimité : Chorale toulousaine.

1^{er} prix, à l'unanimité : Union philharmonique de Sarlat.

1^{er} prix ascendant, les Pupilles sarladaises.

1^{er} prix avec félicitations, Harmonie Sainte-Cécile de Brive.

1^{er} prix avec félicitations, les Touristes de Brive.

1^{er} prix, Harmonie de La Chapelle-Saint-Mesmin.

1^{er} prix, Quator Michel Navarra.

1^{er} prix, Chorale de Croix-Daurade.

Diplôme d'honneur, hors concours, les Virtuoses de la Chasse, de Toulouse.

LUNDI 27 JUIN

CONCOURS DE LECTURE A VUE

Fanfarses avec saxophones

1^{er} prix avec félicitations, l'Avenir Cadurcien.

2^e division, 1^{re} section : 1^{er} prix, Union musicale de Montignac.

3^e division, 1^{re} section : 1^{er} prix avec félicitations, les Enfants de Domme.

Fanfarses sans saxophone

3^e division, 2^e section : 1^{er} prix, les Enfants de Salviac.

3^e division, 3^e section : 1^{er} prix, Fanfare de Saint-Antoine-du-Rocher.

CONCOURS D'EXÉCUTION

2^e division, 2^e section : 1^{er} prix, l'Avenir cadurcien.

2^e division, 1^{re} section : 1^{er} prix, à l'unanimité, Union musicale de Montignac.

3^e division, 3^e section : 1^{er} prix, les Enfants de Domme.

3^e division, 2^e section : 1^{er} prix les Enfants de Salviac.

3^e division, 3^e section : 1^{er} prix, avec félicitations, Batteries.

1^{er} prix, la Diane cadurcienne.

CONCOURS D'HONNEUR

1^{er} prix, à l'unanimité, l'Avenir cadurcien.

1^{er} prix, à l'unanimité, Fanfare de Saint-Antoine-du-Rocher.

1^{er} prix ascendant, la Diane cadurcienne.

1^{er} prix, Union Musicale de Montignac.

1^{er} prix, les Enfants de Domme.

1^{er} prix, les Enfants de Salviac.

Primes en espèces : Sainte-Cécile de Brive, harmonie, 300 fr. ; Chorale toulousaine, orphéon, 250 fr. ; Chorale de Croix-Daurade, orphéon, 200 fr. ; Union philharmonique de Sarlat, harmonie, 200 fr. ; l'Avenir cadurcien, fanfare, 200 fr. ; l'Union fraternelle de Figeac, orphéon, 150 fr. ; l'Union musicale de Montignac, fanfare, 150 fr. ; La Chapelle-Saint-Mesmin, harmonie, 100 fr. ; les Touristes de Brive, batterie, 100 fr. ; Saint-Antoine-du-Rocher, fanfare, 50

Chemins de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée

STATIONS THERMALES DESSERVIES PAR LE RESEAU P. L. M.

Aix-les-Bains, Châtelguyon (Riom), Eoian-les-Bains, Genève, Menton (Lac d'Annecy), Uriage (Grenoble), Royat (Clermont-F^{re}), Saint-Germain, Thonon-les-Bains, Vichy, Vals, etc.

1^{re} Billets d'aller et retour collectifs (de famille), 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} Mai au 15 Octobre dans toutes les gares du réseau P. L. M. aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble. Minimum de parcours simple : 150 kilom.

Prix : Les deux premières personnes paient le Tarif général, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50%, la 4^e et les suivantes d'une réduction de 75%.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du Tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

fr. ; les Enfants de Salviac, fanfare, 50 fr. ; les Enfants de Domme, fanfare, 50 fr. ; la Diane cadurcienne, batterie, 50 fr. ; Quator Navarra, symphonie, 50 fr. ; les Pupilles de Sarlat, harmonie 25 fr.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 2 juillet

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Louis Bertrand, La Librairie, les Gens de lettres et la Littérature. — M. Laubeuf, ancien ingénieur en chef de la marine française, Sous-Marins modernes. — Général Cuny, Souvenirs d'un Cavalier (1870-1871) (II) — Robert Valléry-Radot, Leur Royaume (VI) (fin). — André Lafon, Poèmes. — Commandant Harfeld, L'Antiquaire de la rue des Dix-Mille-Ages. — L. Pervignière, Chronique scientifique.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des revues françaises. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie musicale. — La Vie pratique et médicale. — Chroniques agricole, sportive et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les souverains de Bulgarie en France : Arrivée du roi des Bulgares à Paris. — S. M. le roi des Bulgares et Mme Fallières, le 23 juin, lors de l'entrée des souverains bulgares à Paris. — Son Excellence M. Stancioff, ministre de Bulgarie à Paris.

Les obsèques des victimes du « Pluviose » : La levée des corps. — M. le Président de la République, entouré des vice-présidents du Sénat et de la Chambre des députés, aux obsèques des victimes du « Pluviose ». — Le vice-amiral Bellue, préfet maritime de Cherbourg, et M. le commandant Amat, qui dirigea les opérations de sauvetage, aux obsèques. Les cercueils des victimes conduits à l'église Notre-Dame, à Calais. — Les couronnes, portées aux obsèques des victimes. — Les parents des victimes aux obsèques. — Les officiers étrangers délégués aux obsèques. Le clergé, devant l'église Notre-Dame, attendant l'arrivée du cortège. — Le Président de la République, après la cérémonie, décore les officiers et marins s'étant fait remarquer plus spécialement par leur courage dans la recherche des cadavres du « Pluviose ».

Souvenirs d'un cavalier : La cathédrale de Strasbourg pendant le bombardement. — Les prisonniers.

Les sous-marins modernes : Le « S.-C. », sous-marin construit en 1910, d'après les plans de M. Laubeuf. — Le « S.-C. » après son lancement à Chalons-sur-Saône.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Lectures pour Tous

Après les promesses que viennent d'accomplir nos officiers-aviateurs, chacun se demande quel pourra être, dans les guerres de l'avenir, le rôle des dirigeables et des avions. Les Lectures pour Tous nous les montrent à l'œuvre, dans un article d'une saisissante actualité.

Ils sont légion, au moment des vacances, ceux qui ne veulent pas partir sans emporter le numéro de Juillet de l'attractante revue illustrée. Avec ses cent articles illustrés de frappantes illustrations qui nous promettent tour à tour, à la Cour du nouveau roi d'Angleterre, au palais océanographique, dans l'atelier d'un grand artiste, chez la savante dont on parle, ce numéro réalise vraiment le souhait de tous ceux qui cherchent dans la lecture une substantielle distraction.

ETUDE
de
M^e Franck SAUVÈTRE
AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse,

EXTRAIT
D'UN
Jugement de Divorce

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors le 2 mars 1910, enregistré et ayant aujourd'hui acquis l'autorité de la chose jugée.

Entre la dame Maria MARCELIER, imprimeuse, épouse du sieur Jean, dit Alexandre BONNET, domiciliée de droit avec son mari rue Paramelle, mais autorisée à résider séparément à Cahors rue du Four St-Laurent, demanderesse au principal et défenderesse à la demande reconventionnelle ayant M^e Franck SAUVÈTRE pour avoué.

D'une part

Et le dit sieur Jean, dit Alexandre BONNET, typographe, demeurant à Cahors rue Paramelle défendeur au principal et demandeur reconventionnel ayant M^e François SÉGUY, pour avoué.

D'autre part

Il résulte que le divorce d'entre les dits époux BONNET a été prononcé aux torts réciproques de chacun des époux et que les dépens ont été répartis par moitié entre chacun d'eux.

Cahors le vingt-huit juin 1910.

F. SAUVÈTRE,
Avoué, signé.

Chemin de Fer d'Orléans

Au 1^{er} juillet, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations suivantes :

Un train rapide nouveau sera créé entre Paris et Toulouse via Montauban, aux lieu et place du train Express passant à Cahors à 8 h. 47 du soir. Partant du Quai d'Orsay à 8 h. 20 du matin, il arrivera à Cahors à 5 h. 18 soir (effectuant le trajet en 8 h. 56, soit un gain de 1 h. 37) et à Toulouse à 7 h. 16.

Il admettra à Cahors, les voyageurs de toutes classes pour toutes destinations. Le train Express quittant Toulouse à 2 h. 43 soir sera retardé à 4 h. 45 soir, passera à Cahors, à 6 h. 45 au lieu de 4 h. 50 et sera accéléré sur tout son parcours de manière à arriver à Paris Quai d'Orsay sensiblement à l'heure actuelle (4 h. 46 matin).

Les voyageurs allant de Cahors à Paris par ce train réaliseront ainsi un gain de 1 h. 55 sur la durée du trajet.

En outre, il admettra exceptionnellement à Toulouse les voyageurs de 2^{me} et 3^{me} classes à destination de Caussade et de ses au-delà, et relèvera la correspondance des trains Midi venant de Cète, Pau, Bayonne, Ax-les-Thermes.

Le train omnibus partant de Montauban à 4 h. 32 soir quittera cette gare à 4 h. 37, il sera accéléré entre Montauban et Cahors où il arrivera à 6 h. 21 au lieu de 6 h. 42 et correspondra avec l'Express se dirigeant sur Paris modifié comme il a été dit plus haut et avec le train omnibus sur Capdenac retardé.

Le train omnibus partant de Cahors à 7 h. 6 soir sera avancé de 2 minutes et ses stationnements réduits de manière à le faire arriver 9 minutes plus tôt à Brive (10 h. 2 au lieu de 10 h. 11) où il correspondra avec le train se dirigeant sur Tulle et partant à 10 h. 10 soir.

Une nouvelle relation sera établie de Cahors et Périgueux vers Coutras et Bordeaux par le train Express passant à 10 h. 35 soir qui correspondra à Brive avec un nouveau train mixte quittant cette gare à 1 h. 45 du matin, arrivant à Périgueux à 4 h. 35 à Bordeaux-Bastide à 8 h. 46 matin.

Un train périodique ayant lieu les jours de foire à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue est créé entre Cahors et Capdenac. Ce train partira de Cahors à 4 h. 33 du matin et arrivera à Capdenac à 6 h. 32 pour y correspondre avec un nouveau train de foire sur Figeac arrivant à cette gare à 6 h. 58 et avec le train Express venant de Paris, passant à Villefranche de Rouergue à 7 h. 55 du matin et arrivant à Toulouse à 8 h. 38.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet 1910, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 7 au dernier train du Lundi 18 Juillet, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. N^{os} 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 18 Juillet.

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 1^{er}, 8, 14, 22, 26 et 28 juillet 1910.

Des trains spéciaux à prix réduits comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 1^{er}, 8, 14, 22, 26 et 28 Juillet 1910 au départ de Rodez et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (aller et retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Naussac (inclus) et Lexos (inclus) Decazeville. 35f.10
Gares comprises entre La Chapelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Vers (inclus) et Noailles (inclus) 32f.10
Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus) 31f.10
Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montsignac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-Saint-Hilaire (inclus) 29f.10
Vigeois et Uzerche 26f.10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et, d'autre part, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus. Elle commencera à ces gares 3 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le Dimanche 10 Juillet, à 6 heures 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre :

Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie, Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac, La Chapelle-Viescamp, Figeac, Montvalent, Agen, Tonneins, La Chapelle-de-Mareuil, Lalbenque, Cahors, St-Cirq-Madelon, Cazoules, Creysse-Mouleydière,

La Rivière-de-Mansac, La Ressaëgue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac-Labaurie, St-Aulaire, La Croix-Rouge, La Coquille, Marmande, Cours-de-Pile

Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu le Dimanche 17 Juillet, à 2 heures 40 du soir.

PRIX DES PLACES (aller et retour) (Timbre-quittance de 0 fr. 10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points : à Paris-Austerlitz, 2^e classe 45 fr. ; 3^e classe 31 fr.

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points : à Paris-Austerlitz, 2^e classe 43 fr. ; 3^e classe 30 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Mareuil, Sauverre-la-Lémanne, Marmande, Cours-de-Pile et des stations intermédiaires : à Paris-Austerlitz, 2^e classe 41 fr. ; 3^e classe 29 fr.

De La Chapelle-Viescamp, Figeac, Montvalent et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points : à Paris-Austerlitz, 2^e classe 40 fr. ; 3^e classe 27 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Saint-Cirq-Madelon, Cazoules, Creysse-Mouleydière, La Rivière-de-Mansac, La Ressaëgue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac-Labaurie, Saint-Aulaire, Coubjours-Badefols, La Croix-Rouge, La Coquille et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points : à Paris-Austerlitz, 2^e classe 33 fr. ; 3^e classe 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 6 heures du soir.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Publié sous les auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

ONÉSIME RECLUS

Atlas Pittoresque de la France

12.000 Gravures - 450 Cartes. 12.000 lettres. 12.000 légendes. 3.300 cartes. 12.000 légendes.

PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132^f l'ex. broché. 147^f relié.

Prospectus-Spécimen chez **ATTINGER FRÈRES**, édit., 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

CYCLES DEPREGZ
51, Boul. St-Martin Paris.
ON DEMANDE
hommes distingués pour
construire à temps perdu des bicyclettes, armes, machines à coudre, horloges et bijoux au prix de gros, ensembles ou bicyclette et la chaîne, CATALOGUE ET INSTRUCTION FRANCO.

ON demande Courtiers. Vente à crédit Valeurs à lots. Fortes remises. Comptant. **Caisse prévoyance**, fondée en 1886. 17, rue du 4 Septembre, Paris.

PRÊTS d'argent sur signature à long terme 4 0/0. Ecrire OFFICE INDUSTRIEL, 44, rue Tiquetonne, Paris.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : **PAUL GARNAL**, Pharmacien de 1^{re} classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE
jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE
à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.
Prix du flacon... 3,50 ; Le litre..... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical
ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris
« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à
« du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.
Docteur ORSAY,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Confiez tous vos achats ; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la Confiez tous vos achats ;

Imprimerie A. Coueslant
1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS